

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie, Gestion ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **Licence Professionnelle Métiers du Notariat, parcours Notariat et Immobilier**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Dominique MESSINEO** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Honorat DJAMBI** **Vacataire, Chargé d'enseignement - Coresponsable du diplôme**

Membres du jury :

- **Mme Géraldine GOFFAUX** **Professeur des Universités**
- **M. Luc VILLET** **Vacataire, Chargé d'enseignement**
- **Mme Marie-Line ZANON** **Professeur des Lycées**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence professionnelle mention Métiers du Notariat, parcours Notariat et Immobilier**, est constitué comme suit :

- **M. Dominique MESSINEO** **Maître de Conférences - responsable de la formation**
-
- **M. Honorat DJAMBI** **Vacataire, Chargé d'enseignement - Coresponsable du diplôme**

- Mme Géraldine GOFFAUX Professeur des Universités
- Maître Luc VILLET Notaire
- Mme Florence DELORME Notaire

- Mme Marie-Line ZANON Professeur des Lycées
- Mme Fanny BROSSILLON Chargée d'apprentissage
- Mme Clarine FERREIRA Gestionnaire administrative
- Mme Gladys ESNAUD Etudiante

Fait à Orléans, le 30 novembre 2021



Éric BLOND